

comme la guerre, mais les frais en sont diminués lorsque les stocks sont produits au Canada, autant qu'il est possible de le faire, ce qui contribue à augmenter l'embauchage des Canadiens et à étendre leur bagage de connaissances techniques et d'expérience, et permet au Trésor de récupérer une partie des frais, directement ou indirectement, au moyen de l'impôt. N'oublions pas pour un instant que l'article que nous achetons peut servir à conserver notre propre emploi.

Recommandations

64. Dans les alinéas qui précèdent, l'Association a exprimé son approbation et son intérêt au sujet des mesures déjà prises par le Gouvernement et de celles qu'il projette afin de stimuler notre économie et d'utiliser plus rationnellement la main-d'œuvre canadienne. En plus des réalisations et des projets, l'Association résume plus bas ses recommandations, ses propositions et ses vues. Elles sont présentées sous une forme simplifiée dans les appendices ci-annexés «A» à «M».

I Impôts:

a) Loi de l'impôt sur le revenu—

1. Nous recommandons que les impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers soient considérablement réduits.
2. Nous recommandons que les dégrèvements accélérés sur la mise de fonds (1) pour les industries situées dans des régions où il y a continuellement du chômage, (2) afin d'aider au développement de nouveaux produits grâce à des procédés de transformation non encore employés au Canada et (3) d'encourager la production de nouvelles sortes de marchandises, dégrèvements annoncés le 20 décembre 1960 par le ministre des Finances soient augmentés au moins jusqu'au niveau des dégrèvements accélérés sur les immobilisations mis en vigueur en 1951, au temps de la guerre de Corée, et grâce auxquels on pouvait, dans la plupart des cas, obtenir un amortissement complet en quatre ans.
3. Nous recommandons que le Canada adopte le système du Royaume-Uni, qui consiste à accorder des dégrèvements sur les placements afin d'encourager les placements de capitaux. Ces dégrèvements s'ajouteraient à ceux qu'on accorde actuellement sur la mise de fonds.
4. Nous recommandons qu'en guise d'encouragement à l'exportation des articles fabriqués au Canada, les exportateurs aient des impôts moins lourds à payer à mesure qu'augmenteront leurs exportations, soit par la mise en vigueur d'un taux moins élevé sur le revenu, soit par la suppression de l'impôt sur la part du revenu du fabricant que l'on peut attribuer à l'accroissement de ses exportations, soit enfin par une réduction du montant de l'impôt, réduction basée sur le pourcentage de l'augmentation de valeur des articles fabriqués qui sont exportés.
5. Nous recommandons d'encourager les recherches scientifiques au Canada a) en permettant aux sociétés qui le désirent d'amortir en un an les dépenses de capitaux qu'elles ont faites à des fins scientifiques et b) en supprimant entièrement la limite de 5 p. 100 du revenu imposable de l'année précédente sur les fonds consacrés à la recherche scientifique. En même temps,